



UFR Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot – Institut de Physique du Globe de Paris

Sorbonne Paris Cité

Compte rendu du conseil de gestion de l'UFR STEP

mercredi 17 octobre 2012, 9h30, PRG-Lamarck, salle Jean Marcoux

Présents : Vincent Busigny, Pauline Delorme, Frédéric Fluteau, Jean-Pierre Frangi, Pascal Godefroy, Marianne Greff, Edouard Kaminski, Mioara Manda, Clément Narteau, Guillaume Pichon, Zarie Rouas.

Excusés : Anne-Line Auzende, Christian Chopin, Jean-Pascal Cogné, Pierre Cartigny, Olivier de Viron, Claude Jaupart, Athur Lecru, Sonia Maraisse, Laure Meynadier, Pascal Philippot, Catherine Truffert, Marianne Trocmé, Lydia Zerbib.

Absents : Jean-Pierre Milesi

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation de l'ordre du jour
- Validation du compte rendu du conseil du 22 mai 2012
- Informations du directeur
- Politique des postes (compte rendu discussion CS UFR du 11/09)
- Bilan financier 2012
- Proposition et vote du budget prévisionnel 2013
- Mise à jour et vote du tableau des responsabilités et équivalences de service
- Mise à jour et vote du règlement intérieur de l'UFR
- Vote de l'offre de formation continue 2012-13
- Questions diverses

L'ordre du jour du conseil de gestion du 17/10/12 est approuvé à l'unanimité des présents.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GESTION du 22 mai 2012

Le compte rendu du conseil de gestion du 22/05/12 est approuvé à l'unanimité des présents.



UFR Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot – Institut de Physique du Globe de Paris

Sorbonne Paris Cité

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

• **IdEx** : Avis positif du congrès (réunion des 3 conseils de l'université, CA, CS et CEVU) pour la signature de la convention IdEx, mais avis négatif de la Commission Technique (CT). Le CA se réunira le 23 octobre pour un vote définitif.

• **Assemblée générale du département des enseignements IPGP/UFR STEP** : l'assemblée des personnels enseignants et chercheurs du département des enseignements UFR STEP/IPGP aura lieu fin novembre.

• **Elections des représentants des personnels et des étudiants du conseil de gestion de l'UFR** : scrutin prévu le mardi 11 décembre 2012 de 9h30 à 16h30.

Edouard Kaminski remettra en jeu son mandat de directeur d'UFR devant ce nouveau conseil au printemps afin de pouvoir se prévaloir d'une légitimité "explicite" pour le suivi du dossier de création de l'université Sorbonne Paris Cité dans le cadre de l'IdEx.

S'il est réélu, la fin de son mandat de 4 ans prévue le 12 oct. 2014, serait reportée théoriquement en 2017, mais prendra fin avec le mandat du directeur de l'IPGP, ce qui permettra la désignation d'un « ticket » directeur de l'IPGP/directeur de l'UFR.

• **Commission consultative de Sorbonne Paris Cité** : la commission de consultation USPC a été nommée par le CA sur proposition du Président Berger qui l'a mise en place début juillet 2012. Elle est constituée de Caroline Hartmann (Pr, Sciences du Vivant), Jérôme Malois (Chargé de projets ANR à la direction de la recherche), Michel Delamar (Pr, Chimie) et de deux étudiants qui restent à désigner.

L'objectif est de consulter la communauté universitaire sur les questions qui se posent légitimement : les projets en recherche comme en formation de la nouvelle université, son organisation et ses structures, le mode de gouvernance, la gestion des ressources humaines et toutes questions liées à ces grands thèmes dans un ensemble d'une telle diversité et d'une telle ampleur.

Michel Delamar viendra rencontrer l'UFR STEP mardi 27 novembre 2012 à 14h.

• **Nouvelle Ecole doctorale des Sciences de l'Univers** : dans le cadre du PRES, les Ecoles Doctorales (ED) auront une gestion partagée des docteurs. L'Ecole doctorale des Sciences de la Terre (ED 109 IPGP/P7/ENS) s'associerait aux laboratoires AIM et APC (membres du LabEx UnivEarthS).

POLITIQUE DES POSTES (compte rendu discussion CS UFR du 11/09)

Deux postes mis aux concours pour sept. 2013 : 1 rang A (PR) suite au départ en retraite de Vincent Courtillot et 1 rang B (MCF) suite à la promotion de Magali Ader.

Le CS du 11 sept. a déterminé un vivier pour le poste de PR et un profil : profil large ouvert à l'international pour relancer 3 domaines de recherche à l'IPGP : la cosmochimie, le calcul numérique et la géologie-pétrologie. Le profil pour le poste de MCF reste à préciser et fait l'objet de discussions au niveau des responsables d'équipe de l'IPGP.

UFR des Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot - Bâtiment Lamarck - 3e étage - Case 7011 - 75205 Paris cedex 13 - 01 57 27 84 92 - <http://step.ipgp.fr>
Institut de Physique du Globe de Paris -1 rue Jussieu - 75238 Paris cedex 05 - 01 83 95 75 70- <http://educatix.ipgp.fr>



UFR Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot – Institut de Physique du Globe de Paris

Sorbonne Paris Cité

BILAN FINANCIER 2012 ET PROPOSITION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2013

- Budget 2012 : suite à la décision du CA de l'université du 14 mai 2012, les UFR ont reçu une notification d'économie qui les a amenées à revisiter leur niveau de dépenses. L'UFR STEP s'est vue notifier 8 542 euros d'économie en fonctionnement.
- Budget 2013 : la lettre de cadrage budgétaire du 26 juillet 2012 rappelle les orientations arrêtées par les CA du 15 mai et 3 juillet 2012 pour la mise en place des budgets 2013 dans les UFR : réduction de 10% du budget consacré aux heures complémentaires et réduction de 7% du budget consacré au fonctionnement.

Le budget prévisionnel 2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

MISE A JOUR ET VOTE DU TABLEAU DES RESPONSABILITES ET EQUIVALENCES DE SERVICE

Principales mises à jour :

- charges de services relatives aux encadrements des stages en laboratoire et en entreprise et des cas d'étude.
- Ajout d'activités ouvertes à décharges : Directeur des études L3 Pro, Chargé de mission Evaluation des enseignements.

Jean-Pierre Frangi accepte d'établir une Charte d'évaluation du tutorat par les étudiants.

Le nouveau tableau des responsabilités et équivalences est approuvé à l'unanimité des présents.
(voir Annexe 1, p. 5)

MISE A JOUR ET VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UFR

Principales mises à jour :

- Les membres du CS de l'UFR sont les membres internes du conseil scientifique de l'IPGP. Ils sont désignés selon les modalités statutaires du CS de l'IPGP. Les membres du CS de l'UFR désignent parmi eux un(e) président(e) représentant l'UFR au CS de l'Université, selon les mêmes modalités que le directeur ou la directrice de l'UFR.
- Le conseil de perfectionnement du Master STEP et la Réunion des Responsables d'Équipe de l'IPGP ont statut de commissions permanentes.
- le bureau du Conseil est formé par le directeur ou la directrice de l'UFR, le directeur adjoint ou la directrice adjointe, et le ou la responsable administratif/ive. Le Bureau gère les affaires courantes, prépare les réunions du conseil d'UFR, et assure le relais avec les différents conseils et commissions.

Le nouveau règlement intérieur de l'UFR est approuvé à l'unanimité des présents.
(voir Annexe 2, p. 7)

UFR des Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot - Bâtiment Lamarck - 3e étage - Case 7011 - 75205 Paris cedex 13 - 01 57 27 84 92 - <http://step.ipgp.fr>
Institut de Physique du Globe de Paris -1 rue Jussieu - 75238 Paris cedex 05 - 01 83 95 75 70- <http://educatix.ipgp.fr>



UFR Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

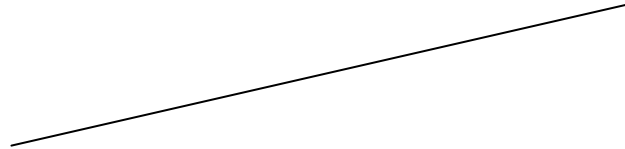
Université Paris Diderot – Institut de Physique du Globe de Paris

Sorbonne Paris Cité

VOTE DE L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE 2012-13

L'offre de formation continue 2013 est approuvée à l'unanimité des présents.
(voir Annexe 3, p. 15)

QUESTIONS DIVERSES



ANNEXE 1
MISE A JOUR ET VOTE DU TABLEAU DES RESPONSABILITES
ET EQUIVALENCES DE SERVICE

Charges de service liées à certaines UE			
ACTIVITES LIEES AUX MAQUETTES			
Activités	Description des activités	Valeur horaire proposée (eq.TD)	Observations
STAGES DE TERRAIN (L1 au M2)			
présentiel			
Responsable du stage	organisation du stage en relation avec l'administration	8h/jour	
Accompagnateurs	présentiel	6h/jour	
PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL (L2)			
non présentiel			
Responsable de l'UE		32h	
STAGES EN LABORATOIRE (L2 au M2)			
non présentiel			
Responsable de l'UE stage L2	voir 1)	1h /étudiant	
Encadrement stage L2 à 100%	voir 2)	6h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage L3 à 100%	voir 2)	12h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage M1 à 100%	voir 2)	10h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage M2 à 100%	voir 2)	8h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
STAGES EN ENTREPRISE (L2 au M2)			
non présentiel			
Responsable de l'UE stage	voir 1)	1h /étudiant	
Encadrement stage L2 à 100%	voir 2)	6h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage L3 à 100%	voir 2)	8h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage M1 à 100%	voir 2)	10h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
Encadrement stage M2 à 100%	voir 2)	12h/étudiant	100% = 1 encadrant, 50% = 2 encadrants (Encadrement à 50% : nbre d'heures divisées par 2.)
CAS D'ETUDE GEI (M1 et M2)			
non présentiel			
Encadrement cas d'étude à 100%		16h/cas d'étude	100% = 1 tuteur

Encadrement cas d'étude à 50%		8h/cas d'étude	50% = 1 tuteur et 1 maître de cas d'étude ou 2 tuteurs
Encadrement cas d'étude à 25%		4h/cas d'étude	25% = 2 tuteurs et 1 maître de cas d'étude
Encadrement cas d'étude à 15%		2h/cas d'étude	15% = 3 tuteurs et 1 maître de cas d'étude

Remarques :

Encadrement de stage : de façon automatique uniquement pour les étudiants STEP et sur avis des instances de l'UFR pour une décharge supérieure à 30h. Pour les étudiants Paris 7 doit faire l'objet d'un échange de services avec l'UFR de l'étudiant ; pour les étudiants hors Paris 7 doit faire l'objet d'une convention entre établissement.

Notes

1) Responsable de stage doit - s'assurer que l'ensemble des étudiants a un stage - conseiller les étudiants dans le choix de leur stage et de leur tuteur - lire et noter tous les rapports et participer à l'ensemble des soutenances - transmettre les notes à la scolarité - faire un retour d'expérience sur les rapports et les soutenances aux étudiants pour les aider à améliorer leurs performances futures.

2) Encadrant (dit « Tuteur de stage » pour stage en entreprise et directeur de stage pour stage en laboratoire) doit : - s'assurer que le stagiaire effectue normalement son travail dans l'entreprise en entretenant des rapports réguliers avec l'étudiant et le maître de stage (pour un bon suivi, il est souhaitable de demander à l'étudiant un rapport d'une page minimum par mois) - transmettre à l'étudiant des conseils techniques et scientifiques - guider l'étudiant dans la rédaction du plan de son rapport - superviser la rédaction du rapport de stage - remplir la fiche d'évaluation qui lui sera transmise avant les soutenances - assister à la soutenance de stage et aux délibérations - pérenniser les relations UFR/entreprises (visite sur site par exemple) qui si elles ne sont pas nécessaires pour le bon déroulement du stage, reste fortement appréciées des maîtres de stage, et permet d'établir un lien privilégié pour les années antérieures (cas d'études ou stages).

Pour un encadrement à 50%, le nombre d'heures est divisé par 2.

Décharges de service liées à l'exercice de certaines fonctions ACTIVITES HORS MAQUETTES

Activités	Valeur horaire (eq.TD)
Directeur UFR STEP - Directeur adjoint en charge des enseignements à l'IPGP	96 h
Directeur adjoint UFR STEP - responsable du suivi des missions d'enseignement des doctorants	48h
Directeur Ecole Doctorale	80h
Directeur IUP génie de l'environnement (responsable Spécialité Master GEI)	48h
Responsable des études et de la vie universitaire à l'IPGP	32h
Responsable des relations internationales IPGP et suivi de la mobilité - Correspondant Erasmus Paris Diderot	48h
Responsable cycle Licence STEP	48h
Responsable cycle Master STEP	48h
Directeur des études L STEP et L3 Vie et Terre***	32h
Directeur des études L2 Vie et Terre***	24h
Directeur des études L3 Pro ***	48h
Responsable de spécialité Master STEP***	32h
Responsable Master Biogeosciences	32h
Responsables d'équipe de l'UMR	32h
Président du conseil scientifique de l'UFR STEP	24h

Responsable de la plateforme de diffraction X	24h
Responsable du programme CO ₂	32h
Chargé de mission « Cellule Insertion professionnelle » UFR STEP - IPGP	48h
Chargé de mission formation professionnelle et valorisation UFR STEP - IPGP	32h
Chargé de mission TICE (portefeuille électronique des compétences)	16h
Chargé de mission « Evaluation des enseignements »	32h
Décharges de service liées à l'exercice de certaines <u>activités</u> ACTIVITES HORS MAQUETTES	
Membre du jury de soutenance Master * Entretiens d'orientation et d'admission (cycles L, M & D) * Participation à un Comité de suivi des thèses	1/2h / étudiant
Présence aux salons de l'éducation (hors week-end. Le week-end = tps plein)	tps effectif/4
Décharges de service liées à certains <u>statuts</u> ACTIVITES HORS MAQUETTES	
Tâches d'observation IPGP (pour MCF et PR) ** (à définir par le conseil de gestion des observatoires en fonction du temps effectif consacré à la mission)	
Enseignants-chercheurs entrants (sur deux ans) et ATER	64h
Mission des doctorants (ex-moniteurs) -TICE, communication, vulgarisation - participation stage L3 GF	16h 8h

* hors responsables de parcours et spécialité

** à comptabiliser pour les PR et MCF lorsqu'elles remplacent tout ou partie de leur service d'enseignement (compensées par un temps de service d'enseignement équivalent réalisé par un Physicien ou Physicien adjoint).

*** Directeur des études et Responsable de spécialité : - participation à la rédaction du quadriennal - participation aux commissions d'admissions, orientation post-bac, salons, jury (diplôme/stage) - relais entre scolarité et responsables d'UE - préparation des réunions de rentrée - promouvoir la formation – participation aux évaluations des enseignements - soutien aux projets personnels et professionnels des étudiants.

Remarques :

- 25% du service peut se faire au titre de la formation continue

- Report possible d'une année sur l'autre : 48h sur 2 années consécutives en + ou en -

ANNEXE 2

MISE A JOUR ET VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UFR

LA COMPOSITION DE L'UFR

I. Les personnels - Assemblée plénière

Tous les personnels rémunérés sur poste budgétaire de l'UFR, ainsi que les personnels affiliés à l'UMR IPGP, peuvent être conduits à se réunir en assemblée plénière des personnels (APP). L'APP est convoquée par le conseil d'UFR ou le directeur ou la directrice pour informer et, le cas échéant, consulter ses membres. Elle peut être convoquée à tout moment, à la demande d'un tiers au moins du personnel de l'UFR, pour solliciter de la part du conseil des informations et lui notifier ses avis. En cas de désaccord, le conseil peut convoquer d'urgence une nouvelle assemblée plénière.

Le quorum est établi au tiers de tous les personnels qui composent l'APP.

La durée normale de la séance est de trois heures avec prolongations possibles, votées par l'APP.

II. Les étudiant(e)s - Assemblée générale

Les étudiant(e)s inscrit(e)s dans les cursus de l'UFR et à l'École Doctorale des Sciences de la Terre (ED109) peuvent se réunir en assemblées générales. Elles ont un rôle d'information et de consultation ; leurs conclusions sont soumises à l'agrément du conseil d'UFR. Elles peuvent prendre deux formes :

- A.G. d'enseignant(e)s/étudiant(e)s inscrits dans l'UFR dans leur ensemble ou par année : elle peut être convoquée soit par le conseil d'UFR, soit par un tiers au moins des membres de l'assemblée plénière des personnels.
- A.G. d'étudiant(e)s : du ressort des seul.e.s étudiant.es, elle est convoquée selon des modalités qui lui sont propres.

III. Les structures de base de l'UFR

Sont formées des services administratifs de l'UFR (secrétariat, gestion administrative et financière, scolarité), des équipes de recherche de l'IPGP (UMR CNRS 7154), et des formations LMD inscrits au contrat quinquennal de l'université Paris Diderot, reconnus par les instances nationales d'évaluation (ministère de la recherche, CNRS...)

Les services d'enseignement sont principalement assurés dans le cadre des formations suivantes :

- Licence de Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes (parcours géosciences fondamentales et parcours génie de l'Environnement)
- Licence Professionnelle "Gestion et traitement des déchets"
- Licence de Sciences du Vivant (parcours Vie et Terre, L2/L3)
- Master de Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes, comprenant les spécialités suivantes :
 - o Géophysique
 - o Géochimie



UFR Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot – Institut de Physique du Globe de Paris

Sorbonne Paris Cité

- Géologie et Risques Naturels
- Télédétection et techniques spatiales
- Génie de l'Environnement & Industrie
- Géophysique de surface & subsurface
- Master Biogéosciences et préparation au CAPES
- Parcours de Master de Planétologie d'Ile de France
- Formation des doctorants de l'ED 109 "Sciences de la Terre"

Les services administratifs de l'UFR assurent la gestion pédagogique des cycles L, M et D (inscription pédagogique des étudiant(e)s, édition des documents d'enseignement, organisation des examens, etc.), la gestion pédagogique de l'année L1 étant confiée au département de Sciences Exactes. Ils assurent également :

- le secrétariat des différents conseils et commissions (convocations, P.V., etc.).
- la diffusion des informations administratives auprès des différents services de l'UFR et de l'IPGP, ainsi que sur le web.
- le relais entre le personnel de l'UFR et les services centraux de l'université, en particulier avec le service du personnel.
- la gestion des comptes financiers placés sous sa responsabilité.

L'UFR valide également le service de ses enseignant(e)s-chercheur(euse)s dans la formation continue et vers la formation des étudiant(e)s empêchés.

La licence et le master STEP sont dirigés par un directeur ou une directrice. Les spécialités de master sont dotée d'un.e responsable. Le cycle de Licence est animé par des directeurs et directrices des études dont le rôle est d'assurer la liaison entre les enseignant.e.s et les étudiant.e.s. Des équipes pédagogiques et de formation prévues dans le cadre de la réforme du LMD assurent l'harmonisation des parcours.

Les enseignements de T.P. sont organisés avec le concours d'un(e) responsable technique désigné(e) par le directeur ou la directrice au sein des personnels BIATSS de l'UFR.

LES ORGANES STATUTAIRES ET LES COMMISSIONS PERMANENTES

Le conseil d'UFR, son bureau et le conseil scientifique sont les organes statutaires de l'UFR. Le conseil de perfectionnement du Master STEP et la Réunion des Responsables d'Équipe de l'IPGP ont statut de commissions permanentes.

Le mandat des membres du conseil de gestion est de 4 ans, à l'exception du directeur ou de la directrice de l'UFR dont le mandat est de 5 ans selon les statuts de l'UFR.

I. Le conseil de l'UFR

Sa composition est définie par les statuts de l'UFR. Les élu(e)s des différents conseils de l'Université membres de l'UFR sont invité(e)s permanent(e)s du conseil.

UFR des Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot - Bâtiment Lamarck - 3e étage - Case 7011 - 75205 Paris cedex 13 - 01 57 27 84 92 - <http://step.ipgp.fr>
Institut de Physique du Globe de Paris -1 rue Jussieu - 75238 Paris cedex 05 - 01 83 95 75 70- <http://educatix.ipgp.fr>

1. Missions

- Le conseil définit la politique de l'UFR.
- Le conseil désigne les membres extérieurs et invités (permanents ou non). Le conseil prend en considération les propositions du conseil scientifique et celles des commissions permanentes.
- Le conseil informe et consulte l'assemblée plénière des personnels, et prend en compte ses décisions dans le cadre des lois et réglementations en vigueur.
- A la fin de chaque année budgétaire, le conseil vote le bilan de sa gestion financière pour l'exercice en cours et les prévisions budgétaires pour l'exercice à venir. Il donne mandat au directeur ou à la directrice pour diffuser cette information auprès des personnels de l'UFR, éventuellement sous la forme d'assemblée des personnels.

2. Fonctionnement

- Le conseil est convoqué par le directeur ou la directrice. D'autres séances peuvent avoir lieu, soit à l'initiative de la direction, soit à la demande de la majorité des membres du conseil ou de la totalité des élu(e)s d'un collège.
- Les questions proposées à l'ordre du jour doivent parvenir au directeur ou à la directrice de l'UFR deux semaines avant la séance. La convocation et l'ordre du jour sont envoyés au moins dix jours avant la séance.
Au début de chaque séance, le directeur ou la directrice de l'UFR soumet l'ordre du jour au conseil qui peut, éventuellement, voter sur l'opportunité d'y ajouter des questions urgentes. Tout membre de l'UFR qui désire inscrire une question à l'ordre du jour doit la transmettre à un membre du conseil qui est tenu d'en faire part au conseil.
- Le ou la responsable administratif/ive assiste aux séances du conseil d'UFR avec voix consultative et en assure le secrétariat. Il ou elle fait signer la feuille d'émargement en début de séance. Les absences et les procurations sont consignées au P.V.
- Le P.V., après approbation du conseil, est archivé en consultation libre sur le site web de l'UFR.

3. Déroulement des séances

- Les séances du conseil d'UFR sont présidées par le directeur ou la directrice de l'UFR. Il veille à ce que l'ordre du jour soit épuisé et que chaque participant puisse s'exprimer librement. Il formule avec précision les propositions soumises au vote.
- Tout(e) participant(e) peut demander qu'une intervention particulière figure au P.V. Dans ce cas, le texte devra en être déposé auprès du (de la) secrétaire de séance avant la clôture du

conseil. Le (la) secrétaire en donnera lecture au conseil qui devra en approuver la formulation.

- Aucune intervention n'est admise en cours de vote.
- Toute motion présentée en cours de séance et n'ayant pas trait directement et entièrement à un point de l'ordre du jour adopté en début de séance ne peut faire l'objet d'un vote immédiat.

4. Modalités de scrutin

- Procurations : un membre du conseil peut donner procuration à un autre membre quel que soit le collège. Toutefois, nul ne peut être porteur de plus d'une procuration. Cette procuration doit être écrite et nominative ; elle n'est valable que pour une séance déterminée.

- Déroulement des scrutins

- La procédure suivie pour un scrutin ne portant pas sur un ou des noms de personnes sera arrêtée par le conseil avant l'ouverture du scrutin et ne pourra être modifiée en cours de vote.
- Tout scrutin portant sur un ou des noms de personnes devra avoir lieu à bulletins secrets.
- A la fin de chaque séance, les bulletins de vote seront détruits.
- Les bulletins blancs, nuls, abstentions entreront dans le décompte des suffrages et seront considérés comme votes exprimés. Seuls les refus de vote ne seront pas décomptés.
- Les deux premiers tours du scrutin sont à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le troisième tour est à la majorité simple. En cas d'ex-æquo à ce troisième tour, un quatrième tour interviendra ; en cas d'ex-æquo à ce quatrième tour, les scrutins seront suspendus. Il pourra, sur décision du conseil, être repris à une autre séance régulièrement convoquée à cet effet.
- Des scrutins préliminaires pourront éventuellement intervenir pour réduire la dispersion des suffrages ; les résultats n'auront aucune valeur délibérative.

5. Le conseil d'UFR en formation restreinte

Sur convocation du directeur ou de la directrice de l'UFR, le conseil se réunit en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, chercheurs et chercheuses, et personnels assimilés, pour l'examen des seules questions relevant de la compétence de cette formation. Les procurations ne peuvent être données qu'entre membres d'un même collège. Le fonctionnement et les modalités de vote de cette formation restreinte sont identiques à ceux de la formation plénière.



UFR Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot – Institut de Physique du Globe de Paris

Sorbonne Paris Cité

II. La direction de l'UFR

Selon les statuts de l'UFR, le directeur ou la directrice peut être assisté d'un directeur adjoint ou d'une directrice adjointe. Celui-ci ou celle-ci est élu(e) par le conseil sur proposition du directeur ou de la directrice (cf. statuts de l'UFR). En cas d'empêchement ou d'absence du directeur ou de la directrice, le directeur adjoint ou la directrice adjointe assure l'intérim de la direction.

La gestion quotidienne est assurée par le directeur ou la directrice et, le cas échéant, par le directeur-adjoint ou la directrice adjointe, assisté(e)(s) par le ou la responsable administratif/ive.

Le ou la responsable administratif/ive assiste le directeur ou la directrice dans l'exécution des décisions du conseil.

III. Le bureau du conseil de l'UFR

Selon les statuts de l'UFR, le bureau du Conseil est formé par le directeur ou la directrice de l'UFR, le directeur adjoint ou la directrice adjointe, et le ou la responsable administratif/ive. Le Bureau gère les affaires courantes, prépare les réunions du conseil d'UFR, et assure le relais avec les différents conseils et commissions.

IV. Le conseil scientifique

1. Missions

- Réfléchir sur la politique scientifique de l'UFR et la proposer au conseil d'UFR.
- Définir avec le conseil d'UFR et l'ensemble des Responsables d'Équipe de l'IPGP la politique d'orientation des postes d'enseignement et de recherche (postes ouverts au concours de recrutement et profils souhaités).
- Proposer au conseil de l'UFR et classer le cas échéant les demandes budgétaires présentées par les chercheurs(euses) de l'IPGP en réponse aux appels à projets de l'université ou du PRES Sorbonne Paris Cité.
- Proposer au conseil d'UFR un classement des dossiers de demandes d'avancement des enseignant(e)s-chercheur(euse)s.

2. Composition

Les membres du CS de l'UFR sont les membres internes du conseil scientifique de l'IPGP. Ils sont désignés selon les modalités statutaires du CS de l'IPGP. Les membres du CS de l'UFR désignent parmi eux un(e) président(e) représentant l'UFR au CS de l'Université, selon les mêmes modalités que le directeur ou la directrice de l'UFR.

A l'occasion de l'examen d'un problème particulier, il peut être fait appel à une ou plusieurs personnalités scientifiques extérieures à l'UFR sur proposition de la présidence du conseil

UFR des Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot - Bâtiment Lamarck - 3e étage - Case 7011 - 75205 Paris cedex 13 - 01 57 27 84 92 - <http://step.ipgp.fr>
Institut de Physique du Globe de Paris -1 rue Jussieu - 75238 Paris cedex 05 - 01 83 95 75 70- <http://educatix.ipgp.fr>



UFR Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot – Institut de Physique du Globe de Paris

Sorbonne Paris Cité

scientifique. En particulier, lors des discussions sur les recrutements, les responsables d'équipes peuvent être convié(e)s à la séance du conseil scientifique.

3. Fonctionnement du conseil scientifique

- Les modalités de vote et les règles de fonctionnement des séances sont identiques à celles du conseil de l'UFR.
- Toute défection d'un membre du conseil scientifique (démission, cessation d'activité, etc.) donne lieu à son remplacement. Sera considéré comme démissionnaire tout membre du conseil scientifique qui n'aura pas assisté aux réunions pendant une année.
- Le directeur ou la directrice de l'UFR, le directeur adjoint ou la directrice adjointe, le ou la responsable administratif/ive de l'UFR, sont des invité(e)s permanent(e)s aux réunions du conseil scientifique.
- Toutes les résolutions prises par le conseil scientifique doivent être soumises à l'approbation du conseil d'UFR, sous réserve de la législation en vigueur.
- Les P.V. du conseil scientifique sont joints à l'ordre du jour du conseil d'UFR.

V. Le conseil de perfectionnement du Master STEP

Il est composé, à parité, d'enseignants-chercheurs et d'enseignantes-chercheuses, d'une part, de personnalités qualifiées en raison de leur activité professionnelle, d'autre part, sur proposition du directeur ou de la directrice de l'IUP et du (de la) responsable du Master STEP.

Le conseil de perfectionnement est consulté notamment pour tirer le bilan régulier du suivi des formations et en proposer des évolutions.

VI. Les commissions permanentes

Les commissions permanentes ont pour rôle d'approfondir dans leur domaine des problèmes techniques et spécifiques afin d'aider, par leurs conclusions, le conseil d'UFR dans ses délibérations.

En raison de la taille de l'UFR STEP, il n'existe pas de commission pédagogique. Les questions d'enseignement nécessitant des réflexions plus globales et/ou approfondies sont traitées soit par des groupes de travail, soit par l'assemblée des personnels.

La réunion des Responsables d'Équipes de Recherche de l'IPGP a le statut de commission scientifique. Elle rend notamment un avis sur les orientations des recrutements de personnels statutaires au sein de l'UFR.

Aucun membre de l'UFR (personnel salarié ou étudiant(e)) ne doit être favorisé ou défavorisé d'une manière quelconque en raison de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses. Le droit syndical, le droit d'association et le droit de libre réunion sont garantis à tous selon les dispositions

UFR des Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot - Bâtiment Lamarck - 3e étage - Case 7011 - 75205 Paris cedex 13 - 01 57 27 84 92 - <http://step.ipgp.fr>
Institut de Physique du Globe de Paris -1 rue Jussieu - 75238 Paris cedex 05 - 01 83 95 75 70- <http://educatix.ipgp.fr>



UFR Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Université Paris Diderot – Institut de Physique du Globe de Paris

Sorbonne Paris Cité

légal. Le droit au regroupement des personnels syndiqués en sections syndicales intérieures à l'UFR est reconnu. Les moyens indispensables à la réalisation de ces droits sont définis par le conseil d'UFR.

PROCEDURES DE REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être révisé à tout moment à la demande du tiers des membres du conseil d'UFR, et les modifications devront être adoptées par la majorité absolue des membres du conseil.

Au début de chaque année universitaire le présent règlement sera soumis à l'approbation du conseil d'UFR.

ANNEXE 3

OFFRE DE FORMATION CONTINUE 2012-13

Niveau	Intitulé formation	Durée	Prix plafond 2012-2013	OBSERVATIONS
LICENCE STEP parcours Génie de l'environnement	L3 parcours GdE	1 an 570h +stage	4800€ (8,42/h)	Réévaluation du prix plafond
	Module de 3 ECTS de L3		400 €	Réévaluation du prix plafond Hors UE cités
LICENCE PROFESSIONNELLE GTD	Gestion et traitement des déchets	1 an 450h enseignement + 150h projet tutoré	6500€ (14,44/h) hors projet tutoré	Ouverture septembre 2012
MASTER STEP	M1 pro spécialité : Génie de l'environnement et Industrie (14 UE)	1 an 480h +stage	5500€ (11,46/h)	Réévaluation du prix plafond
	Module UE de M1		800 €	Réévaluation du prix plafond Hors UE cités
	M2 pro spécialité Génie de l'environnement et industrie (8 UE)	1 an 580h +stage	5500€ (9,48/h)	Réévaluation du prix plafond
	Module UE de M2		800 €	Réévaluation du prix plafond Hors UE cités
	M1 et M2 pro spécialité : Géophysique de surface et de subsurface (G2S)	2 ans + stage	M1 5500€ M2 5500€	Réévaluation du prix plafond
	Module M1 ou M2		800€/module	Réévaluation du prix plafond
	M1 et M2 pro spécialité : Télédétection et Technique Spatiale, parcours systèmes spatiaux de navigation et géolocalisation	M1 - 1 an M2 - 330h + stage	M1 5500€ M2 5500€	Réévaluation du prix plafond
	Module M1 ou M2		800€/module	Réévaluation du prix plafond
	M1 et M2 Rech spécialité : Télédétection et Technique Spatiale, parcours Méthodes physiques en télédétection	M1 - 1 an M2 - 330h + stage	M1 5500€ M2 5500€	Réévaluation du prix plafond

	Module M1 ou M2		800€/module	Réévaluation du prix plafond
	M1 et M2 Rech spécialité : géophysique, géochimie, géologie et risques naturels	M1 M2	M1 5500€ M2 5500€	Ouverture septembre 2012
	Module M1 ou M2		800€/module	Ouverture septembre 2012
UE ou partie d'UE IUP Environnement	La démarche Agenda 21 territorial	12h	400€ (33,33/h)	Réévaluation du prix plafond UE ou partie d'UE de M2
	La haute qualité environnementale	10h	400€ (40/h)	Réévaluation du prix plafond UE ou partie d'UE de M2
Modules MASTER STEP	Cartographie géologique appliquée à la modélisation 3 D	10 jours	1 600 €	
	Géochimie environnemental GEAUSOL	6 jours	1 600 €	
	Géodynamique des Alpes	5 jours	1 200 €	
	Géologie de terrain en Languedoc	10 jours	1 600 €	
	Instrumentation géophysique	5 jours	1 600 €	
	Sismique marine	6 jours	1 600 €	